N°. 131.

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE BIBLIOTHEQUE

Monsieur

Je suis on ne peut pas plus flatté des marques de confiance que vous me donnés. Il ne me manquera certainement pour y satisfaire, que de favorables occasions de vous temoigner mon zêle et mon assiduité aux choses que vous me ferez l'honneur de me confier. Mais je suis faché du qui proquo que m'a fait faire M... Le comte de grave, en me disant que de la part de M... de choiseuil, il falloit que je luy donneasse un état circonstancié.

1°. du nombre des soldats du R.t qui avoient été envoyés a douay depuis le mois d'avril 1763, jusqu'au p.r juillet 1765.

2°. de l'espece de maux qui avoient le plus resisté a ce genre de remede,

3°. des principaux accidens qui avoient accompagné le traitement, ou qui étoient la suite du remede.

4°. de ceux qui ont été obligés de prendre plus de la dose ordinaire.

5°. enfin des évenemens particuliers. Il ne vouloit, me disoit il, qu'une notte éxacte de chacune de ces choses. depuis ce tems, en luy demandant par quel hazard M... de choiseuil en vouloit être informé, il m'a avoué que ce n'étoit pas pour luy. je crois au contraire que c'est pour un medecin de paris, de ses amis, qu'il ne m'a pas voulu nommer. Je tacherai de le savoir plus au juste.

Cette diversion de vues, et de projets, m'a fait entrevoir beaucoup de difficultés a remplir d'une maniere satisfaisante, ce petit travail. parceque 1°. le S.r Majault sera contre nous, en niant autant qu'il le pourra les faits allegués dans le precis cy joint.

2°.

ARC 38 n°71

2° Si c'est pour un medecin, nous ignorons l'usage qu'il en veut faire.

3° Je suis jusqu'à un certain point obligé de me conformer a l'intention de M de Grave.

4° Je voudrois bien ne pas me mettre dans le cas de m'attirer quelques chatimens de la part de M de Choiseuil, d'autant que ce n'est pas pour lui. M Le riche a manqué de perdre son emploi de Strasbourg pour pareille chose.

5°. Je ne saurois compter sur trecourt, en cas de recherches, ou de vérifications, ny sur le medecin de l'hopital, qui est mon ami, mais qui ne veut pas dit-il se faire un ennemi de ~~Keyser~~.

Comme je vous envoye la notte que je me propose de donner a ~~M~~ de grave, (j'en supprimerai cependant quelques articles) mais qu'il n'aura que lorsque j'aurai reçu de vos nouvelles, tachez de me donner d'autres indices que les pieces des. pourvû qu'ils ne me compromettent en rien, je me chargerai avec le plus grand plaisir d'écrire a tous mes confreres, pour qu'ils m'envoyent ce qu'ils auront de particulier de leur coté.

Je vous remercie infiniment de ce que vous avez bien voulu m'avertir des fautes et des endroits difformes de mon petit memoire sur la cauterisation; sous cette même condition je tacherai une autre fois de m'en corriger. je sentois le ridicule des longues strophes latines que j'y ai inserées, mais je doutois auquel je devois donner la preference de la traduction, ou du texte: les articles me paroissoient d'ailleurs

trop longs pour devoir être mis par apostille.

quand a la question de decider des cas ou il convient d'en faire usage, j'ai cru faute d'une pratique plus étendue, ne pas devoir prononcer. le Mistere n'est pas encore assez devoilé.

Si ce que j'ai l'honneur de vous marquer au sujet des dragées de Keyser vous engage a écrire a M. de la Martiniere, faite moy la grace en l'assurant de mes respects, de luy temoigner le desir que j'ai de participer a sa Memoire. je voudrois bien ne pas passer le reste de mes jours dans un Régiment, ou par de vaines complaisances il faut perdre un tems considerable.

Quand la poire sera mure vous la Ceuilleron.

En attendant de vos nouvelles. j'ai l'honneur d'être avec respect

Monsieur. Vôtre tres humble et tres obeissant serviteur Girardeau.

De Cambray Le 16.e juillet 1765.

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE BIBLIOTHÈQUE

Ne craignez pas que votre derniére lettre transpire.

Je vien dans cet instant de recevoir une lettre du Sr majault, avec un état des soldats du Rgt qui ont été passer les remedes a douay, par lesquels vous pourrez juger combien j'ai de precautions a prendre pour masquer la simple notte que je vous envoye. Il y a plus d'un mois que je luy avois demandé cet état, mais comme il ne me l'envoyoit point, je m'étois ensuitte adressé a M Bertaren d'auvergne, qui me recommanda tres expressement de ne pas m'exposer a la moindre chose, parce qu'il falloit se mefier de celui cy, qui est tout a Keyser. (en outre il est parent de M. andouillet)

Je m'étois servi du nom du Rgt pour qu'il me l'envoyat plus promptement; et je les (la lettre et l'état) joins au paquet afin que vous puissiez juger d'un coup d'œil, du tems que les soldats ont resté a son hopital pour chaque maux differens, et du nombre de dragées qu'on leur a fait prendre. Il faudra que vous ayez la bonté de me les renvoyer tout de suitte, au cas que la verification qu'il propose ait lieu, et pour que le régiment ne se formalise point de ce que j'ai pris sur moy de le demander a son nom.

Je ne doute point que si nous faisions assembler tous les soldats qui ont pris ce remede, nous n'en trouveassions une grande quantité qui ne se plaindroient plus de rien, parce que tel qui a subi un traitement il y a six mois, un ou deux ans, et qui a essuyé des accidens quels qu'ils puissent être, n'est plus censé en être encore atteint, la nature opere bien souvent plus que les remedes: d'ailleurs il s'en trouve beaucoup qui cherchent a cacher leurs maux, de crainte qu'on ne les contraigne a un second traitement.

Notre sire ne manqueroit donc pas de tirer prouesse de sa visite, et d'inserer dans son protocole qu'il n'a rencontré que quelques faits particuliers, qu'on a peut être lieu d'attribuer a la recidive de ceux qui se plaignent; mais que le reste est a souhait: il seroit certainement cru a mon préjudice, comme le Sr Keyser l'a été a celui de M thomas &c.

Vous êtes assez sage, et assez clair voyant, Monsieur, pour que je n'aie aucune crainte en vous envoyant fidellement ce qui s'est passé a ma connoissance au Rgt. au reste je crois qu'il vaut mieux laisser couler l'eau, que de l'arrêter au risque d'un plus grand des-ordre. ceux qui protegent la monopole de ce remede recculent pas plus être dementis en cela qu'en autre chose. Le docteur pangloss n'a pas accusé la verité, lors qu'il a dit que tout étoit pour le mieux .... Si vous trouvez quelque contrariété entre mon exposé, et l'état de douay; c'est la faute des soldats qui ne m'ont pas accusé juste.